

# **Visas: pays tiers dont les ressortissants sont soumis ou exemptés de l'obligation de visa**

2010/0192(COD) - 11/11/2010 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 559 voix pour, 40 voix contre et 13 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation.

La position du Parlement européen adoptée en première lecture suivant la procédure législative ordinaire (l'ex-procédure de codécision), modifie la proposition de la Commission avec un seul amendement technique. Soutenant pleinement le transfert de Taïwan sur la liste positive des ressortissants exemptés de l'obligation de visa, le Parlement demande que l'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan qui comportent un numéro de carte d'identité.